

La contrefaçon belge sans frontières : les imprimeurs bruxellois à l'assaut des marchés italiens et québécois

En l'absence d'une législation internationale du droit d'auteur, le commerce de la librairie en Belgique s'est principalement développé grâce à la réédition sans autorisation préalable et à moindre prix de la littérature française. Cet épisode éditorial (1815-1854), qualifié par les uns de « contrefaçon », par les autres de « réimpression », est relativement bien balisé notamment par les travaux d'Herman Dopp¹, de François Godfroid², de Jacques Hellemans³, de Christophe Bulté⁴, sans compter les nombreuses contributions de Jean-Yves Mollier⁵.

L'objet de cet article concerne l'impact et la perception des contrefaçons belges sur les marchés italiens et canadiens. Il permet également d'apporter une rectification à une citation de Stendhal transmise erronément depuis des

* Université libre de Bruxelles. Centre de l'édition et de l'imprimé contemporains.

¹ Herman DOPP, *La Contrefaçon des livres français en Belgique*, Louvain, Librairie universitaire, 1932.

² François GODFROID, *Aspects inconnus et méconnus de la contrefaçon en Belgique*, Bruxelles, Académie Royale de langue et de littératures françaises, 1998 ; *id.*, *Aspects marginaux de la contrefaçon en Belgique*, *Ibid.*, 2012.

³ Jacques HELLEMANS, *Essai bibliographique de la contrefaçon des revues françaises en Belgique (1815-1854)*, Bruxelles, 1983 & [*La Contrefaçon belge*]. Contient : « La Contrefaçon des revues françaises en Belgique ; P.-J. Hetzel et la contrefaçon belge ; P.-J. Hetzel et la protection de la propriété littéraire », *Bulletin de Commission Belge de Bibliographie*, 1986 & « La Réimpression des revues françaises en Belgique », *Presses grises*, Paris : Aux Amateurs de Livres, 1988, p. 345-367 & « L'Édition belge au XIX^e siècle et le problème de la contrefaçon », *Présence francophone*, n° 42, 1993, p. 180-192 & « La Contrefaçon, facteur de vitalité de l'édition bruxelloise », *Le Livre et l'Estampe*, 1999, n° 152, p. 53-80 & « La réimpression : une hydre tentaculaire dans le monde de l'édition internationale au XIX^e siècle. Les contrefaçons belges », *Les Cahiers de propriété intellectuelle*, 2010, vol. 22, n° 3, p. 717-744.

⁴ Christophe BULTÉ, « Approche économique du secteur de la contrefaçon à Bruxelles (1814-1852) », *Cahiers du Cédic*, n° 2-4 [Contrefaçons], janvier 2003, p. 3-78.

⁵ Jean-Yves MOLLIER, « L'édition en Europe avant 1850 : Balzac et la propriété littéraire internationale », *Année Balzacienne*, 1992, p. 157-173 & *Le Commerce de la librairie en France au XIX^e siècle. 1789-1914*, Paris, IMEC, 1997 & « Les mutations de l'espace éditorial français du XVIII^e au XX^e siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 126-127, mars 1999. Édition, Éditeurs (1), p. 29-38.

décennies, en 1923 par Jules Deschamps⁶, en 1932 par Herman Dopp⁷, en 1934 par Henri Liebrecht⁸... et en 2001 par Pascal Durand⁹. Il est coutume de lire « Rome et moi, nous ne connaissons la littérature française que par l'édition belge ».

Intrigué par la formule utilisée par Stendhal pour caractériser le marché du livre français en Italie, un retour aux sources s'impose. Ce dernier souligne l'importance du volume considérable d'échanges d'ouvrages français de facture belge à une époque où Bruxelles concentre la majeure partie de la production. Quoique cette hyperbole apocryphe s'avère tout à fait à propos, la missive qu'il adresse à Sainte-Beuve le 21 décembre 1834 est en effet plus précise : « Rome et moi, nous ne connaissons la littérature française que par l'édition de Bruxelles¹⁰ ».

Privilégions désormais les propos originaux de Stendhal dont l'aphorisme me conduit dans un premier temps à opérer une analyse approfondie de ses écrits relatifs à l'édition. L'auteur de *Le Rouge et le Noir* semble à tout le moins attacher beaucoup d'importance à la contrefaçon belge et à sa fonction de transfert dans la diffusion des idées. À travers le portrait qu'il fait de Pierre-Joseph Demat, éditeur de la *Revue bibliographique du Royaume des Pays-Bas et de l'Étranger, ou Indicateur général de l'imprimerie et de la librairie*¹¹, Stendhal considère la contrefaçon belge comme un palliatif à la censure :

M. Demat, honnête imprimeur de Bruxelles, ne manquera de vous rendre le même service qu'à M. Béranger ; en moins de trois mois, il vous aura contrefait dans tous les formats. Vous vous verrez chez tous les libraires de l'Europe, et les négociants de Lyon qui vont à Genève recevront de vingt amis la commission de leur apporter votre comédie, comme ils reçoivent aujourd'hui la commission d'importer un Béranger. Le volume de ce grand poète qui, grâce à M. Demat, coûte 3 francs à Genève, se paie 24 francs à Lyon, et n'en a pas qui veut. Rien de plaisant à la douane de Bellegarde, située entre Genève et Lyon, comme la liste affichée dans le bureau des ouvrages prohibés à l'entrée. Comme je lisais cette liste en riant de son impuissance, plusieurs

⁶ Jules DESCHAMPS, *Stendhal et la Belgique*, « Revue franco-belge », 3^e année, décembre 1923 p. 675.

⁷ Herman DOPP, *La Contrefaçon des livres français en Belgique*, op. cit. [note 1], p. 21.

⁸ Henri LIEBRECHT, *Histoire du livre et l'imprimerie en Belgique des origines à nos jours*, VI, Bruxelles, Musée du Livre, 1934, p. 14.

⁹ Pascal DURAND, « Ethos reproducteur et habitus techniciste : naissance du modèle éditorial belge francophone », *Les Mutations du livre et de l'édition dans le monde du XVIII^e siècle à l'an 2000*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 256.

¹⁰ STENDHAL, *Correspondance*, II : 1821-1834. Préface par Vittorio Del Litto, édition établie et annotée par Henri Martineau et Vittorio Del Litto, (Bibliothèque de la Pléiade), Paris, Gallimard, 1967, p. 762.

¹¹ *Revue bibliographique du Royaume des Pays-Bas et de l'Étranger, ou Indicateur général de l'imprimerie et de la librairie*, Bruxelles, P.-J. Demat, 1822-1830, 9 vol.

honnêtes voyageurs la copiaient pour faire venir les ouvrages qu'elle indique. Tous me dirent qu'ils apportaient un Béranger à Lyon. Mars 1824¹².

Ce que l'on reproche aux éditeurs belges durant la première décennie qui suit la chute de l'Empire n'est en fait rien d'autre que l'exploitation économique des faiblesses politiques du système éditorial français. Pour Stendhal, la contrefaçon belge est une entrave à la censure, ce qui lui fait dire dans une lettre écrite de Valence le 1^{er} juin 1838 : « Maintenant l'Europe nous charge de la fonction de penser pour elle ; de là les contrefaçons de la Belgique qui empêchent de dormir certains personnage (The Kings).¹³ »

ITALIE

À la lueur de ce qui précède, menons quelques investigations sur le commerce international de la librairie belge durant la période glorieuse de l'industrie de la contrefaçon dans les divers états italiens depuis la chute de Napoléon jusqu'à l'unité¹⁴. Cette recherche en Italie a pour objectif de vérifier et de mesurer les dires de Stendhal. Dans le vaste corpus documentaire italien, malheureusement décentralisé puisque parcellisé entre les grands centres historiques, reflet des anciens états pré-unitaires, il est judicieux de mettre à jour quelques éléments révélateurs de la présence importante du livre belge en Italie durant la période considérée. Sur un plan méthodologique, identifions trois sources distinctes : les catalogues de maison d'édition, les correspondances et les fonds de bibliothèques.

- Les catalogues des libraires-éditeurs sont probablement les plus pertinents. Ils nous donnent un aperçu sur la proportion de titres d'auteurs français dans leur version originale ou en succédané belge ou italien. Si les contrefacteurs belges détiennent sans conteste la palme pour la réimpression et le commerce de leurs produits, ils ne sont pas les seuls à spolier la librairie française appréciée alors dans toute l'Europe. Ainsi, les éditeurs italiens traduisent bon nombre d'ouvrages d'auteurs français ou les réimpriment sur la copie parisienne et quelquefois même bruxelloise. Cette pratique tend encore une fois à prouver l'abondance du livre belge et donc la relative rareté du livre français. L'éditeur italien doit quelquefois se résoudre à se baser sur une réimpression belge pour établir la sienne. Cela a pu se déduire notamment

¹² STENDHAL, *Racine et Shakespeare, n° II, ou Réponse au Manifeste contre le romantisme, prononcé par M. Auger dans une séance solennelle de l'Institut*, Paris, A. Dupont et Roret, 1825, p. 63-64.

¹³ STENDHAL, *Voyage en France*, Paris, Gallimard, 1992, p. 752 (Bibliothèque de la Pléiade).

¹⁴ Jacques HELLEMANS, « La Diffusion des réimpressions belges en Italie durant la première moitié du XIX^e siècle : les contrefacteurs belges à l'assaut du marché italien », *Édition et pouvoirs*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 53-64

- de la page de faux-titre d'une traduction de l'*Histoire d'Angleterre* de Lamé-Fleury éditée par le Florentin Sansone Coen en 1847 sur la copie de Bruxelles de 1838, l'édition originale étant de 1835¹⁵. Les catalogues sont par contre très difficilement repérables et, en règle générale, ils n'ont été que très rarement conservés par les bibliothécaires qui naguère – et parfois encore aujourd'hui – considéraient bien souvent ce type de matériau comme mineur.
- Les correspondances littéraires et commerciales – j'entends par là l'archive historique des bibliothèques ou cabinets de lecture – constituent une deuxième source de renseignements sur le commerce de la librairie belge. Elles sont sans conteste les plus utiles pour qui veut appréhender les diverses tractations commerciales entre les éditeurs belges et leurs clients italiens et ainsi connaître les réseaux de diffusion du livre.
 - La consultation des registres chronologiques ou topographiques des bibliothèques permet elle aussi le repérage des contrefaçons en proportion des originales. Elle est complémentaire à la source précédente puisqu'elle englobe également les donations contemporaines ou postérieures à cette période de l'histoire de l'édition. Des recherches en ce sens ont été menées à l'Archiginnasio de Bologne, à la Palatina de Parme, à la Querini Stampalia de Venise, à la Marucelliana et au Gabinetto Vieusseux de Florence.

Les bibliothèques privées, elles aussi, renferment bon nombre de contrefaçons belges. Marino Berengo¹⁶ fait remarquer que les collections des bibliothèques de ses grands-parents étaient constituées quasi-exclusivement d'éditions pirates belges. Il a lui-même lu Thiers, Guizot et Lamartine grâce à la librairie belge.

L'inventaire des réimpressions tant belges qu'italiennes est le point de départ de cette étude qualitative sur l'essaimage de la production belge des livres d'auteurs français. S'il est indéniable que la réimpression, tout comme la traduction, atteste le succès d'un ouvrage, tant dans le temps que dans l'espace, l'idée sous-jacente est qu'au catalogue de la contrefaçon belge, qui n'est rien d'autre que le résultat du choix opéré par les éditeurs belges sur les titres du catalogue de la librairie française, il subsisterait un noyau de titres très prisés sur les divers marchés étrangers visités par les contrefacteurs belges. Cette démarche permet de disposer d'un indice de succès amélioré et de mesurer l'impact de certaines œuvres.

¹⁵ [Jules-Raymond] LAMÉ-FLEURY, *La Storia d'Inghilterra*, Florence, Sansone Coen, 1847 (Corso di storia raccontata ai fanciulli, tomo XII). La page de faux-titre mentionne : « eseguita sull'ultima edizione di Bruselles 1838 ».

¹⁶ MARINO BERENGO, *Intelletuali e librai nella Milano della Restaurazione*, Torino, Einaudi, 1980.

Tableau n° 1 : Ouvrages en langue française présents dans les catalogues de la « Società tipografica della Minerva » en provenance de :

	<i>France</i>	<i>Belgique</i>	<i>Italie</i>	<i>Autre</i>	<i>Total</i>
<1815	89 (68%) (26.3%)	1 (0.8%) (0.4%)	12 (9.2%) (21.1%)	29 (22%) (87.9%)	131
1815/26	152 (74.8%) (45%)	32 (15.8%) (13%)	15 (7.4%) (26.3%)	4 (2%) (12.1%)	203
1827>	97 (28.4%) (28.7%)	214 (62.8%) (86.6%)	30 (8.8%) (52.6%)	0	341
<i>Total</i>	338	247	57	33	675

L'analyse multi-facettes de cinq catalogues italiens portant des millésimes de 1825 à 1842 et consacrés partiellement ou totalement aux ouvrages de langue française nous offre une vue synthétique sur ce segment de marché de l'édition italienne du Risorgimento. Sur la base des 675 titres clairement identifiés d'auteurs français présents dans les catalogues de 1839¹⁷ et 1842¹⁸ de la « Società tipografica della Minerva » d'Angelo Sicca et Francesco Cartallier, une analyse statistique descriptive permet de déterminer le point d'inflexion de la prédominance du livre belge sur le livre français. En portant sur un tableau à deux dimensions le nombre de titres par année d'édition et par provenance, on observe que la tendance commence à s'inverser à partir de 1827, se marque dès 1832 et s'intensifie à partir de 1835. Dès la date-pivot de 1827, les livres en langue française sont en moyenne deux fois plus nombreux sous leur forme contrefaite et près de quatre fois plus nombreux en 1836. L'examen attentif du tableau synthétique indique clairement la nette progression du nombre de contrefaçons belges au détriment des originales françaises. Sur un plan qualitatif, cette présence massive du livre belge s'explique par la réimpression générale de la littérature romantique, appréciée dans toute l'Europe. À défaut d'un riche échantillon de catalogues, il n'est pas possible de conclure sur le

¹⁷ *Catalogo delle opere di propria stampa e d'altre possedute in numero dalla Società tipografica della Minerva*, Padoue, Minerva, mai 1839, 88 p. : 415 ouvrages de langue française sont offerts au public (4 titres sont s. l., s. d., ou s. l. n. d.).

¹⁸ *Catalogo delle opere di propria stampa e d'altre possedute in numero dalla Società tipografica della Minerva*. Padova, coi tipi della Minerva, 1842, 139 p. : 276 ouvrages de langue française sont offerts au public (12 titres sont s. l., s. d., ou s. l. n. d.).

volume d'échange global. Les rapports de force semblent par contre bien nets et vérifiables sur d'autres catalogues permettant d'affiner l'analyse. Parallèlement, on observe une évolution du nombre des réimpressions italiennes. Cela ne surprend qu'à moitié : la prédominance de la culture française est encore de mise durant cette première moitié du XIX^e siècle. Dans une lettre écrite de Tours le 23 juin 1837, Stendhal devait d'ailleurs déclarer :

La France de 1837 n'a pour elle qu'une supériorité, immense à la vérité, elle est la *reine de la pensée* au milieu de cette pauvre Europe encore censurée. L'Italie elle-même n'est qu'une de ses sujettes. Dès qu'un imprimeur de Bruxelles apprend de Paris qu'un ouvrage a du succès dans les cabinets de lecture, il l'imprime, et, en dépit de toutes les polices, cet ouvrage est lu avec avidité à Pétersbourg comme à Naples. Demandez aux contrefacteurs belges la liste des ouvrages qui leur ont été le plus utiles, et vous verrez que la France est la reine de la pensée, précisément par les ouvrages que honnit l'Académie française. Quelle tragédie de ces messieurs a été jouée, depuis dix ans, à Londres et à Vienne¹⁹ ?

La recherche entreprise sur la diffusion des contrefaçons belges à l'étranger n'est rien d'autre que l'analyse d'un système global. Au départ, il y a la confrontation entre le livre original et la réimpression belge sans oublier la réimpression locale qui moins connue n'est cependant pas à négliger. Une analyse statistique de CLIO²⁰, catalogue collectif des livres italiens du XIX^e siècle qui par sa couverture fait office de bibliographie rétrospective (malgré les quelques articles tendant à prouver sa non-exhaustivité inévitable), s'impose afin d'y relever, entre les termes de cette période d'un peu plus de 30 ans, la proportion des livres d'origine française, soit traduits, soit réimprimés dans leur idiome d'origine, par rapport aux livres d'auteurs nationaux. Si les traductions sont très nombreuses, les ouvrages édités en français sont sous-représentés : les éditeurs italiens ne peuvent lutter à arme égale avec leurs confrères belges qui bénéficient de toutes les facilités et pratiquent des prix défiant toute concurrence. Pour un même produit, une petite maison d'édition ne peut tenir longtemps la politique commerciale d'une multinationale avant la lettre. La librairie belge qui a pour objectif d'exploiter tous les marchés potentiels de livres français peut assurer de plus grands tirages qu'une officine ne visant que le seul marché national, voire « local » car l'Italie était alors constituée d'une mosaïque d'états qui, du moins jusqu'à la Convention austro-sarde du 22 mai 1840, ne protègent aucunement les livres édités hors de leurs limites territoriales. Les libraires se pillent donc les uns les autres. Par la suite, et pour de longues années, Naples sera pour le restant

¹⁹ [STENDHAL]. *Mémoires d'un touriste, Tome I*. Bruxelles, Société belge de librairie Hauman et Com^e, 1838, p. 330-331.

²⁰ CLIO : *Catalogo dei libri italiani dell'Ottocento (1801-1900)*. Milano, Editrice Bibliografica, 1991, 19 vol.

de l'Italie ce que la Belgique avait été pour la France durant cette première moitié du XIX^e siècle, c'est-à-dire un foyer de la production de réimpressions.

L'opinion de Gian Pietro Vieusseux, directeur du célèbre cabinet de lecture de Florence, abonde également dans ce sens dans la lettre qu'il adresse le 1^{er} septembre 1849 au libraire milanais Carlo Turati, qui se fait prénommer Charles sur les pages de titre de ses publications en français. Ce dernier entend en effet mettre sur le marché une contrefaçon de l'*Histoire de la Révolution de 1848* que vient de rédiger Lamartine. Le 26 juillet, Vieusseux a déjà commandé quatre exemplaires à compte ferme et propose de souscrire à 50 autres exemplaires si du moins il en obtient l'exclusivité pour la Toscane²¹. Cinq semaines plus tard, on assiste à un retournement de la situation. À la fin août, une édition « Meline, Cans et Cie » (2 vol. in-12) au prix de 10 paoli avec 35 % de rabais au lieu des 15 paoli annoncés par Turati arrive chez les principaux libraires de la place. Le libraire de Milan se fait ainsi devancer sur son propre marché malgré le handicap de l'acheminement des produits entre Bruxelles et Livourne ce qui fait dire à Vieusseux, le 1^{er} septembre 1849 : « La velocità colla quale è arrivato a Livorno la ristampa di Bruxelles fa stordire ; è prova quanto sia difficile ad un editore italiano di lottare con Bruxelles per questo genere d'affari²². »

Dans le commerce des livres d'auteurs français en Italie, Carlo Turati est assurément une figure de proue ; sa maison d'édition est très active de 1842 à 1862, année où il décide, par notification à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Province de Milan, de se retirer des affaires pour raison de santé et de faire assurer la gestion de son entreprise par son épouse. Outre divers romans et essais historiques, on lui doit une « Bibliothèque choisie des meilleures productions de la littérature française contemporaine » publiée en 20 volumes de 1842 à 1847. Il la décrit dans son prospectus comme « Un Recueil des meilleurs articles qui paraissent dans les ouvrages périodiques français les plus estimés ».

En 1845, associé à Fontana de Turin et à Felice Le Monnier de Florence, il diffuse, les deux œuvres majeures d'Adolphe Thiers, l'*Histoire de la Révolution française* et l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* en édition populaire à 1fr.60c, la livraison. Qui est l'éditeur véritable de ces éditions que l'on indique comme produites à Bruxelles alors que les commissions se reçoivent chez les trois libraires précédents ? Elles sont inconnues de Marino Parenti, spécialiste de l'Ottocento²³.

²¹ Gabinetto Vieusseux, *Copialettere*, 1847-1851, vol. 23, p. 592.

²² *Ibid.*, p. 626.

²³ Marino PARENTI, *Dizionario dei luoghi di stampa falsi, inventati o supposti in opere di autori e traduttori italiani con un'appendice sulla data Italia e un saggio sui falsi luoghi italiani usati all'estero, o in Italia, da autori stranieri*, Florence, Sansoni, 1951.

Mais un examen minutieux de l'exemplaire non relié de l'*Histoire de la Révolution française* permet de lever le voile sur l'identité du pirate. Au terme des 4^e et 8^e livraisons figurent la marque de l'Imprimerie helvétique de Capolago. La 10^e et dernière livraison confirme cette origine : elle propose un catalogue d'ouvrages présents dans la bibliographie de Rinaldo Caddeo, spécialiste des éditions de Capolago. Le titre *Histoire du Consulat et de l'Empire* apparaît deux fois mais la seconde description physique concerne en réalité l'*Histoire de la Révolution française*²⁴. Une partie de cette édition circulerait donc avec les couvertures propres de la Typographie helvétique de Capolago de Carlo Modesto Massa et Alessandro Repetti. L'autre serait écoulée par contrebande en Italie sous la fausse adresse toute naturelle de Bruxelles ; assurément pour déjouer la censure. Ainsi, les éditeurs italiens peuvent en toute bonne foi proposer une nouvelle contrefaçon belge. Il n'est pas exclu non plus que Felice Le Monnier soit la personne qui ait fait affaire directement avec l'officine de Capolago et qu'il ait par la suite revendu ses parts à Alessandro Fontana et Carlo Turati. Les catalogues de Le Monnier figurent dans chacun des exemplaires consultés et par ailleurs la liste des ouvrages de la *Biblioteca Nazionale* est chaque fois reprise au plat verso de l'édition brochée. Autre fait qui permet d'étayer cet argument, une dépêche de Vienne datée du 10 janvier 1846 et transmise par Filippo di Neumann, ministre plénipotentiaire d'Autriche, au ministre des Affaires étrangères de Toscane, stipulant que depuis quelque temps on observe à la frontière suisse de fréquents échanges commerciaux entre les éditeurs de Florence et ceux de Lugano et de Capolago. Il pointe du doigt Felice Le Monnier, James Forth ainsi que Luigi Ramacci qui se charge de l'acheminement²⁵.

Surprenante est la découverte d'un exemplaire du premier tome d'une édition de la Société typographique belge datée 1849 de Capefigue, *La Société et les Gouvernements de l'Europe*, comprenant entre la page de couverture et la page de faux-titre un catalogue de la « Librairie Turati à Milan ». Curieusement, on retrouve dans ce catalogue cette même *Histoire de la Révolution française* qui se vend cette année-là avec un rabais important (6fr50c. au lieu de 16fr.) mais aussi l'annonce de l'*Histoire de la Révolution de 1848* de Lamartine ainsi que du même Capefigue. Puisque ce catalogue est contemporain de l'exemplaire, cela tend à exclure a priori l'hypothèse selon laquelle Turati ait racheté ultérieurement un stock à l'éditeur Wahlen, gérant de ladite Société typographique belge, qu'il diffuserait pour son compte. Il est plausible par contre qu'il soit le diffuseur

²⁴ Rinaldo CADDEO, *Le Edizioni di Capolago : storia e critica : bibliografia ragionata, nuovi studi sulla tipografia elvetica, il risorgimento italiano e il canton Ticino, documenti inediti*, Milano, Bompiani, 1934, p. 235, notices 479 et 480.

²⁵ Achille DE RUBERTIS, « Una protesta contro l'emporio librario di Livorno (1845) », *Bollettino storico livornese*, 6-2, 1942, p. 137

attitré de Wahlen et qu'il soit donc plus libraire qu'éditeur ou encore qu'il ait utilisé des couvertures factices pour mettre en vente des livres, qui aux yeux de la police autrichienne, pouvaient fort bien être considérés comme subversifs. Outre les œuvres de Sue, ce catalogue présente exclusivement des ouvrages de nature politique. Toutes ces suppositions restent à vérifier.

En dehors de quelques titres publiés en français, principalement au cours des années 1840, par Stella à Milan et Fontana à Turin, une autre maison d'édition s'est illustrée précédemment dans la réimpression des livres français. Les Frères Reycend, libraires du Roi sous les arcades de la Foire de Turin, ont ainsi édité de 1827 à 1833 toute une série de textes français au sein de la collection de la « Bibliothèque française des meilleurs ouvrages modernes ».

Revenons quelques instants aux trois autres catalogues de livres français analysés. Il s'agit d'une part des catalogues des éditeurs-libraires Guglielmo Piatti (1769-1842) de 1825²⁶ et d'avril 1834²⁷, d'autre part de celui de Giuseppe Molini (1772-1856) de 1835²⁸, tous deux de Florence. Outre le fait qu'ils contiennent tous les trois une part importante de contrefaçons belges, des analyses nettement plus fines peuvent être opérées. La première d'entre-elles renforce la thèse selon laquelle s'opère une dichotomie de la demande qui se répercute dans l'offre. Il est très vraisemblable que la contrefaçon et l'originale touchent deux publics distincts. Le second catalogue de Piatti semble bien confirmer cette assertion. Sur les 234 réimpressions belges proposées dans son catalogue, 62 sont de véritables doublons puisque Piatti met également en vente l'édition de Paris qui coûte environ deux fois plus cher. Dans sa dissertation sur la propriété littéraire, le juriste Jona, dressant un panorama général des diverses législations en vigueur, observe que les contrefacteurs belges avancent l'argument selon lequel le faible prix de leurs réimpressions est une véritable aubaine pour les acheteurs qui certainement n'auraient ni les moyens ni la volonté d'acquérir l'édition originale qui coûte plus du double²⁹.

En confrontant les deux autres catalogues aux contrefaçons inventoriées par Herman Dopp dans sa bibliographie inédite sur la contrefaçon belge³⁰, il est aisé d'identifier les éditions dans le but de mettre en lumière une éventuelle surreprésentation des productions d'un libraire par rapport aux autres, indice

²⁶ *Catalogo dei libri francesi che si trovano presso Guglielmo Piatti*, Firenze, 1825, 66 p.

²⁷ *Catalogue des livres français qui se trouvent chez Guillaume Piatti*, imprimeur-libraire à Florence, avril 1834, 86 p.

²⁸ *Catalogue de livres français qui se trouvent chez Joseph Molini*, imprimeur-libraire à Florence, 1835, 46 p.

²⁹ Giovanni JONA, *Alcune parole sulla proprietà letteraria*, Padova, La Minerva, 1841, p. 30.

³⁰ Herman DOPP, *Catalogue de la contrefaçon belge ou Bibliographie des ouvrages de propriété française réimprimés en Belgique depuis 1815 jusqu'à la mise en vigueur de la Convention littéraire franco-belge de 1852* (déposé aux Archives et Musée de la Littérature de la Bibliothèque royale de Belgique).

de relations privilégiées avec les éditeurs italiens sans aucune intermédiation. Dans le catalogue de 1825, les éditions belges les plus représentées seraient dans l'ordre celles de Wahlen, de Demat et de Tarlier. Dans celui de 1835, apparaissent le plus fréquemment celles de Wahlen, de Tarlier, de Hauman, de Demat, de Meline et de Laurent. Cette information doit bien entendu être mise en parallèle avec les quelques traces de rapports commerciaux de Vieuzeux avec Tarlier entre 1825 et 1826 et avec l'officine livournaise de Wahlen en 1828.

Par tout ce qui précède, on dispose d'une vue d'ensemble sur la diffusion de la réimpression belge durant la période que l'on qualifie habituellement de renaissance de la contrefaçon. Avec, en 1836, la constitution des grandes sociétés de librairie en commandite, la librairie belge pousse la production à grande échelle et prospecte les marchés étrangers en vue de trouver de nouveaux débouchés. Ici encore ce sont des sources de première main, à savoir les documents administratifs des bibliothèques, qui permettent de vérifier le rôle joué par la Belgique dans la diffusion du livre français. Sans nul doute, Louis Hauman promeut l'exportation vers l'Italie. La Bibliothèque de Parme apporte le premier maillon du « Grand Tour » entrepris par ledit Hauman³¹. La lecture de la correspondance du bibliothécaire de l'époque, Angelo Pezzana, informe du passage de Louis Hauman en janvier 1836 à Parme. Après une première étape à Turin, il rejoint Milan le samedi 19 décembre 1835 où il est enregistré par la police comme juriste. Il est vrai qu'Hauman édite des ouvrages de droit. Le jeudi 31 décembre, maintenant identifié comme négociant, il part pour Lugano très certainement en vue de nouer des relations avec le typographe Giuseppe Ruggia. Dans les premiers jours du mois de janvier, il s'arrête à Parme puis poursuit son chemin vers Florence. C'est pour lui l'occasion de visiter le cabinet de lecture de Vieuzeux. Il se rend aussi à Livourne. Les contacts commerciaux Pezzana-Hauman se poursuivent jusqu'en 1845. Avec la circulaire du 24 septembre 1845, Hauman annonce avoir cédé ses affaires à la société Meline, Cans et C^{ie}, avec laquelle il semble que Pezzana n'ait pas eu beaucoup de rapports.

Après avoir fait la connaissance en septembre 1842 de Jean-Paul Meline, Vieuzeux interrompt toute relation commerciale avec Hauman dont les services ne le satisfont pas. Les livres, dit-il, arrivent avec un retard considérable comparés à ceux qu'il commande à Paris et le format trop compact ne le contente pas pour sa bibliothèque circulante. Des relations privilégiées s'installent par contre avec Meline de 1842 à 1855. Dans un premier temps, Vieuzeux diffuse en Toscane les œuvres de Vincenzo Gioberti, exilé à Bruxelles.

³¹ Jacques HELLEMANS, « Stendhal, osservatore del commercio librario. Sulla così detta contraffazione belga », *Bolletino del Museo bodoniano*, 7, 1993, p. 291-301 & « Les Éditions Hauman (1829-1845) », *Cahiers du Cédic*, n° 2/4, janvier 2003, p. 79-163.

Il va jusqu'à susciter la contrefaçon de certains ouvrages auprès de de Carlo Turati et de Jean-Paul Meline et. Le 8 mai 1844, il écrit d'ailleurs à ce dernier : « Une contrefaçon à faire chez vous pour l'Italie serait celle du livre de Comte [Cesare] Balbo imprimé récemment par la maison Didot mais il faudrait en changer le titre [*Speranza d'Italia*] qui seul suffit pour le faire proscrire³². ». Vieusseux effectue des commandes régulières des œuvres littéraires romanesques françaises qu'il estime nettement moins chères à Bruxelles. Le premier volume de *Prime edizione francese*, catalogue des éditions originales françaises contenues au Gabinetto Vieusseux, regorge d'un nombre impressionnant de réimpressions belges. Le 6 mai 1854, il se montre d'ailleurs particulièrement inquiet par la teneur du texte du traité conclu entre la France et la Belgique qu'il vient de lire dans *Le Moniteur*. Peut-il encore s'approvisionner en préfaçons, ces contrefaçons d'un autre type puisque mises sur le marché avant l'édition en volume à Paris? Il a absolument besoin de quelques éclaircissements sur la reproduction des articles de journaux et feuilles ou romans périodiques dont la reproduction est autorisée lorsque les auteurs ne l'interdisent pas : « Pourrez-vous par exemple reproduire comme précédemment un roman qui paraîtra à Paris en feuilleton, sans réserve de la part du journal ou de l'éditeur? Je vous saurai un gré infini si vous me direz [dîtes] quelque chose à ce sujet³³. » Toujours est-il que le 19 octobre il précise sa requête en demandant si Meline prépare effectivement une préfaçon des *Mémoires* de George Sand extraites de *La Presse*. L'importance d'un second marché constitué par les réimpressions est bien avérée.

La contrefaçon ou la réimpression, selon que l'on se place du côté des auteurs copiés ou des éditeurs qui en vivent, représente une caractéristique fondamentale de l'édition au XIX^e siècle. Les éditeurs belges exploitent cette veine de manière industrielle et visent principalement les débouchés extérieurs : le livre devient une denrée d'exportation internationale. Cette première étape dans l'évocation de l'histoire de l'édition belge nous donne un aperçu de la présence des contrefaçons sur le marché italien, relativement occulté jusqu'à présent. La fortune de tel ou tel auteur à travers les traductions, voire la présence du livre français en général a bien souvent déjà été étudiées mais on ne s'était jamais posé la question de connaître leur origine éditoriale.

³² Gabinetto Vieusseux, *Copialettere*, 1843-1845, vol. 20, p. 1726.

³³ *Ibid.*, 1853-1855, vol. 27, p. 428.

CANADA

Les contrefacteurs belges ne se contentent pas du marché européen. Ils poussent leurs affaires jusqu'en Amérique³⁴. Ainsi, à en croire Georges-Hippolyte Cherrier, l'éditeur du *Charles Guérin* de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, cette situation prévaut également au Bas-Canada. L'Avis de l'éditeur nous renseigne sur l'ampleur de la concurrence que fait subir le livre belge aux produits de la Librairie française. Ici comme en Belgique, l'habitude des réimpressions rend difficile l'éclosion d'une littérature nationale :

La publication des œuvres littéraires dans notre pays est, chacun le sait, entourée des plus grandes difficultés. Déjà très peu considérée, la classe des lecteurs se divise en deux parties ; l'une ne lit guère que le français, l'autre lit l'anglais presque exclusivement. Les publications de l'étranger, surtout les éditions belges des ouvrages français et les réimpressions qui se font aux États-Unis des ouvrages anglais, sans compter la *Semaine littéraire* fondée à New York par M. Gaillardet, inondent le Canada de tout ce qui se publie de plus intéressant à Londres et à Paris. La littérature canadienne est donc étouffée nécessairement dans son berceau, soit qu'elle s'efforce de revêtir l'idiome que la France nous a légué, soit qu'elle essaie de parler la langue de Shakespeare et de Byron³⁵.

Comme on l'a vu plus haut, le livre belge s'exporte très bien. La réduction des formats facilite le transport par bateau vers des pays lointains, la différence considérable des prix fait le reste. Dès 1836, dans son rapport sur la propriété littéraire³⁶, le libraire parisien Hector Bossange, fils de Martin Bossange, l'un des plus anciens et des principaux libraires de Paris, fait mention du transfert de marchandises contrefaites au départ du port de Nantes. Venu précédemment s'établir au Bas-Canada un peu avant 1815, d'abord à Québec, puis par la suite à Montréal, il s'associe à Denis-Benjamin Papineau. En 1816, il épouse Marie-Julie Fabre, sœur du libraire Édouard-Raymond Fabre. Il est libraire à Montréal jusqu'en 1819, date à laquelle il rentre à Paris³⁷. Son commerce

³⁴ Jacques HELLEMANS, « Les contrefaçons belges au Québec : au temps où le livre français était belge », *Documentation et bibliothèques*, juillet-septembre 2011, vol. 57, n° 3, p. 169-177.

³⁵ Pierre-Joseph-Olivier CHAUVEAU, *Charles Guérin*, Montréal, John Lovell, 1852, 360 p. Le roman, dont une partie a d'abord paru en 1846-1847 dans *L'Album de la Revue canadienne*, a été publié en 1852 en six fascicules, réunis en un volume. Les illustrations sont de John Walker.

³⁶ Hector BOSSANGE, *Opinion nouvelle sur la propriété littéraire*, Paris, impr. de Rignoux, 1836 [Bibliographie de la France, ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie, Paris, Pillot Aîné, 1836, p. 619, item 6460 : « M. H. Bossange propose de laisser à tout le monde, toutefois dix ans seulement après la première édition, le droit de réimpression moyennant une rétribution déterminée qui se paierait non seulement à l'auteur, mais après lui à ses ayants-droit à tout jamais. »]

³⁷ Nicole FELKAY, « La Librairie Bossange », dans *Livre et lecture au Québec (1800-1850)*, Québec, Institut Québécois de Recherche sur la Culture, 1988, p. 43-58. Yvan LAMONDE, « La librairie

de librairie est installé à Paris, quai Voltaire n° 11. Il est commissionnaire pour l'étranger. Il a des correspondants au Havre et à Londres ; mais aussi en Amérique du Sud, où il envoie également des livres. Il est assez symptomatique d'apprendre que sa propre sœur, Joséphine-Félicité, épouse en 1836 le plus grand contrefacteur belge de l'époque, en la personne de Jean-Paul Meline.

L'importance de la contrefaçon belge sur le continent nord-américain semble tout aussi considérable qu'elle ne l'est en Europe. Elle l'est à tel point que Philip H. Nicklin en dresse le portrait dans un essai³⁸ qu'il publie à la suite de la pétition signée par 56 auteurs britanniques présentée au Sénat américain en février 1837 en vue de la sauvegarde de leurs droits d'auteur. Une recension en est relayée en juillet 1838 dans l'*American Jurist and Law Magazine* :

There are large capitals in Belgium constantly employed in making what the French call *contrefaçons* (called here reprints) of all the new books that appear in France, for which the Belgians pay no copyright, and which they print with such expedition, that they are often on their way to the four quarters of the earth, before a dozen copies of the originals have escaped from the confines of France. Belgium is in a similar position with regard to the literature of France, that we are in, with respect to that of Britain. French authors publish new works, and the Belgians reprint them not only for Belgium, but all the rest of the world except France; and thus cut off France from a foreign commerce in books. France (like Britain of us), complains of Belgium, and asks for an international law, but Belgium says, no; the benefit would not be mutual. Such a law between us and Britain would open our market to these industrious Belgians, whose *protography* would swell our surplus revenue to such a ruinous size, that even an Indian war would scarcely cure its plethora, and would operate as a check upon a very considerable portion of what is called by some statesmen, *American industry*. These Belgians pirates are very learned pundits, and dignify their business of making contrefaçons of new French works with the sounding title of *protography*, signifying that their hasty cheap editions are printed from the first copy that escapes from the lethargy of a French bookstore³⁹.

Même si peu à peu la concurrence que se font les maisons belges va briser leur formidable essor éditorial, l'exportation n'est point abandonnée pour autant et les marchés extérieurs continuent à être exploités, dont celui du Canada. Des indices de la présence de « livres bruxellois » mais dont les auteurs sont bien français (Lamartine, Michelet, Thiers, Guizot, Dumas, de Kock, Sand) nous sont donnés par les annonces du libraire John McCoy dans *La Revue canadienne*. Dès la fin 1847, il annonce l'arrivée de lots d'ouvrages français, dont ceux

Hector Bossange de Montréal (1815-1819) et le commerce international du livre », *Livre et lecture au Québec (1800-1850)*, *ibid.*, p. 59-92.

³⁸ Philip H. NICKLIN, *Remarks on literary property*, Philadelphia, P. H. Nicklin and T. Johnson, 1838, p. 45-47.

³⁹ « Critical notices », *American Jurist and Law Magazine*, XIX-38, July 1838, p. 477.

d'Eugène Sue, et de la littérature romantique pas toujours très recommandable, que l'on avait coutume d'appeler des « mauvais livres ». Il précise dans ses réclames ultérieures que ces livres proviennent de Bruxelles probablement pour attirer une clientèle pour qui le livre belge est « bon marché ». La contrefaçon belge est le véhicule privilégié qui apporte au Bas-Canada, à un coût raisonnable, la littérature française. Par ailleurs, à la lueur de la préface de Cherrier dont il est fait allusion plus haut, on comprend mieux l'importance de l'édition belge dans les collections canadiennes. Comme il le suggère, au milieu du XIX^e siècle, le livre français « contrefait » inonde le marché montréalais. Rappelons que la publication du *Charles Guérin* de Chauveau coïncide avec l'année de la signature de la convention littéraire franco-belge. Il est en ce sens urgent d'écouler les stocks d'invendus !

Quels sont les passeurs de cet épisode de l'histoire éditoriale ? Avant tout les libraires. Des librairies de langue anglaise et française font leur apparition au Québec dès les années 1820, mais la plupart d'entre elles apparaissent au cours des années 1840 : Armour et Ramsay, Beauchemin, Chapeleau et Lamothe, Rolland & Thompson, Sadlier. Au milieu du XIX^e siècle, le livre français de facture belge inonde le marché québécois, notamment par les soins des libraires Édouard-Raymond Fabre, Jean-Baptiste Rolland, les frères Joseph et Octave Crémazie, sans oublier le sulfureux John McCoy.

Les institutions jouent aussi un important rôle de relais pour la contrefaçon belge, suivant leurs intérêts et leurs tendances idéologiques avec une très nette asymétrie entre les collections présentées. Parmi ces institutions figurent la Bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice, l'Œuvre des bons livres de Ville-Marie et l'Institut canadien de Montréal. Fondé en 1844, ce dernier lutte tout au long de son existence pour conserver ses principes progressistes et possède une bibliothèque⁴⁰ où sont représentées toutes les grandes tendances politiques et religieuses. Fondée la même année par les Sulpiciens pour faire échec à l'Institut canadien de Montréal et endiguer la lecture de mauvais livres, l'Œuvre des bons livres de Ville-Marie défend les positions traditionnelles de l'Église catholique⁴¹. Ainsi Balzac, Bentham, Dumas à l'Institut canadien, Gilles-François de Beauvais, Amédée Gabourd à l'Œuvre des bons livres.

Les bibliophiles constituent le troisième groupe de passeurs. Au Québec, la présence de contrefaçons belges est également attestée dans les collections privées. Recueillies dans les fonds des bibliothèques publiques, ces collections ont joué un rôle à la fois discret et considérable dans la diffusion du livre de langue française au Québec. Leader incontesté de l'Assemblée du Bas-Canada,

⁴⁰ Yvan LAMONDE, *Les Bibliothèques de collectivités à Montréal (XVII^e-XIX^e siècle)*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1979, p. 53-60.

⁴¹ *Ibid.*, *Les Bibliothèques de collectivités à Montréal*, op. cit. [note 33], p. 43-51.

Louis-Joseph Papineau est l'une des principales figures de la bibliophilie canadienne au XIX^e siècle. À Bruxelles qu'il visite au début de l'été 1845, il rencontre le 30 juin Louis de Potter, un disciple de Lamennais qui lui remet un exemplaire des *Études sociales*⁴². Le lendemain et le surlendemain, Papineau parcourt les librairies de Bruxelles et se procure 50 ouvrages (plus de 140 volumes) pour un montant d'environ 250 francs. Papineau rencontre Béranger à plusieurs reprises durant son exil à Paris. Nonobstant leurs relations, c'est bien d'une édition contrefaite de ses *Œuvres* dont il dispose et qu'il achète précisément le 1^{er} juillet à la librairie allemande et étrangère de Charles Muquardt. On peut également être touché d'apprendre que c'est une édition belge des souvenirs d'Évariste Huc⁴³ qui figure à son chevet au terme de sa vie. Elle porte une note manuscrite très explicite : « l'un des volumes trouvés auprès de Papineau mourant ». Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu, seigneur de Soulanges et fondateur de la Société historique de Montréal, le sulpicien Louis-Léon Billion, le docteur Jules-E. Prévost, sans oublier Pierre-Joseph-Olivier Chauveau figurent également parmi les principaux collectionneurs de la province.

Contrefaire permet aussi de contourner la censure. Le Bas-Canada n'échappe pas à la règle puisqu'une édition pirate de *Paroles d'un croyant* de Félicité de Lamennais est publiée en 1836 à Montréal. En l'espèce, il s'agit d'une contrefaçon dans son sens premier. L'ouvrage a connu le même succès au Bas-Canada qu'en France et en Europe. Ainsi, la bibliothèque de l'Assemblée en fit venir 24 exemplaires, manifestement pour des députés ou des gens proches des Patriotes. L'ouvrage ayant fait l'objet d'une condamnation par Rome, la distribution en est devenue plus délicate. A-t-on empêché l'entrée de cet ouvrage au Bas-Canada pour expliquer cette réimpression de 1836 ? Qu'il faille l'habiller à la française indique bien que l'ouvrage déplaisait aux autorités et qu'il fallait ne pas se faire prendre. Il semble que ce soit Ludger Duvernay, éditeur du journal *La Minerve*, qui ait pris l'initiative d'une contrefaçon. Il craint le pouvoir religieux car l'ouvrage est à l'*Index* et risque gros à le publier sous sa véritable identité. Il reprend la page de titre d'origine pour éviter les censures ecclésiastiques. Douze tirages de cette nouvelle édition-pirate furent produits pendant l'année 1836. La distribution se fait par colportage dans les quelques librairies du pays, encore là pour échapper aux foudres cléricales. L'ouvrage a sans nul doute influencé les esprits à la veille des insurrections de 1837 et de 1838⁴⁴.

⁴² Louis de POTTER, *Études sociales*, Bruxelles, A. Jamar, 1841.

⁴³ Évariste Régis HUC, *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine pendant les années 1844-1845 et 1846*, Tournai, Casterman, 1850.

⁴⁴ Gilles GALLICHAN, « Les premiers pas de la lecture publique à Montréal », *Documentation et bibliothèques*, 41-3, 1995, p. 140.

CONCLUSION

Au terme de cet article, il convient de se poser la question de savoir si la contrefaçon fut une chance ou une malchance pour l'édition bruxelloise et belge en général. Si l'imprimerie sort de cette époque parfaitement équipée, la contrefaçon des œuvres françaises a introduit dans le public le culte du livre parisien avec, pour corollaire, une désaffection pour les auteurs belges du genre noble que représente la littérature. Ceux-ci doivent rechercher le succès à Paris. En un mot, Paris produit ; Bruxelles reproduit. Bruxelles fut par contre un relais exceptionnel de la production française vers l'étranger. Malgré le caractère quelque peu novateur de leur entreprise, nous ne pouvons cacher notre admiration pour la débrouillardise de ces imprimeurs bruxellois, de fieffés commerçants. Sous le couvert des lois belges, ils exploitent avec profit tous les domaines de l'édition parisienne et la promeuvent bien au-delà de leurs frontières. On doit à la contrefaçon d'avoir ajouté quelque chose à la vie paisible de l'édition belge car elle est par nature vouée à la reproduction d'œuvres venues d'au-delà des frontières. Les maisons d'édition qui ont pratiqué la contrefaçon jouent un rôle qui dépasse de loin leurs évidentes ambitions commerciales : elles contribuent largement à répandre la littérature française et les idées de liberté aux quatre coins du monde.